

Modalités d'inscription

Les inscriptions au titre de la saison 2023/2024 s'effectuent **uniquement en ligne**,
du lundi 3 juillet au Jeudi 13 juillet 2023 puis du lundi 28 août jusqu'au vendredi 8 septembre 2023
à partir de la plate-forme : <https://clamartnatation.comiti-sport.fr>

PROCÉDURE À SUIVRE :

- 1. Créer votre compte adhérent** en fournissant les coordonnées du responsable légal majeur et ajouter tous les membres de la famille souhaitant nager (uniquement les frères, sœurs ou conjoint).
- 2. Voir tutoriel : en pièce jointe**
- 3. Choisissez votre activité et créer votre panier :**
 - Pour tous nageurs nés en 2017 ou avant**, prendre rendez-vous sur le site pour **passer un test de natation** afin de déterminer le niveau de natation. (*voir les dates sur le site*)
 - Pour tous nageurs nés en 2018 ou après** s'inscrire dans le groupe correspondant à son année de naissance
- 4. Compléter les formulaires** adaptés à la situation de l'adhérent (**Questionnaire de santé, Licence pour mineur ou pour majeur**)
 - **joindre éventuellement un certificat médical** s'il s'agit d'un nageur majeur, compétiteur, « bébé nageur 2023 »
 - Sur le certificat médical, doit être stipulée la mention : « Pas de contre-indication à la pratique de la natation » avec en plus, pour les compétiteurs « y compris en compétition » et pour l'aquagym « y compris pour l'aquagym ».
- 5. Régler la totalité de votre cotisation :**
 - Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1, 2 ou 3 fois :
 - soit par carte bancaire (*via le site*)
 - soit par chèque(s) (*à l'ordre de « Clamart Natation 92 »*)
 - ou exceptionnellement en espèces (*dans ce cas, veuillez prendre rendez-vous avec le club : contact@clamartnatation.fr ou au 01 46 30 12 10.*)
 - Les aides financières suivantes (*Bon CAF, Pass +, Pass Clamart, Chèque ou coupons sports ANCV, Chèque du comité d'entreprise, etc...*) sont acceptées.
Les documents originaux sont à déposer dans la boîte aux lettres du club, située à la Maison des Sports 1 place Jules Hunebelle 92140 Clamart.
Si vos documents nous parviennent ultérieurement, nous procéderons au remboursement par chèque dès leur encaissement par le club.
 - En cas de besoin de facture, elle sera disponible sur le site après le règlement complet de la cotisation.
 - En cas d'annulation de dossier, dès le 11/09/2023 après la reprise des cours, 60€ resteront acquis définitivement par le club.

ATTENTION :



- L'inscription sera considérée comme définitive qu'après réception de l'ensemble des documents et du règlement dans sa totalité.
- Aucun adhérent ne sera autorisé à accéder aux bords des bassins avec un dossier incomplet.
- Une carte d'accès à la piscine sera remise lors des premières séances.

Reprise des activités à partir du lundi 18 septembre 2023

à la piscine de Clamart (37 rue du docteur Roux 92140 Clamart).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous joindre :

Par adresse mail : contact@clamartnatation.fr

Par adresse postale : Clamart Natation 92
Maison des sports
1 place Jules Hunebelle
92140 CLAMART

Sur le répondeur téléphonique du : **01 46 30 12 10**



BIENVENUE AU CLUB !...